

## Ville de Saint-Pascal

# Avis public de révision de la liste électorale

### Scrutin du 2 novembre 2025

Par cet avis public, Louise St-Pierre, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 2 octobre 2025. **La révision de la liste n'aura lieu que si la tenue d'un scrutin la rend obligatoire.**
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
  - vous avez 18 ans accomplis;
  - vous avez la citoyenneté canadienne;
  - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
  - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
  - De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
    - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

**NOTE** : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.



**Adresse : Salle du conseil de l'hôtel de ville  
465, rue Taché, Saint-Pascal**

**Jours et heures : Jeudi 16 octobre 2025 de 17 h à 20 h  
Lundi 20 octobre 2025 de 10 h à 13 h**

4.1 Vous pouvez effectuer une demande de révision de la liste électorale autrement qu'en personne selon les modalités suivantes :

**Moyen pour présenter la demande : par visioconférence**

**Jours et heures : Jeudi 16 octobre 2025 de 17 h à 20 h  
Lundi 20 octobre 2025 de 10 h à 13 h**

Toute personne qui souhaite présenter une demande par visioconférence doit prendre rendez-vous en formulant sa demande par courriel à [elections@villestpascal.com](mailto:elections@villestpascal.com) avant le lundi 20 octobre 2025 à 13 h.

La demande en visioconférence doit permettre aux réviseurs de voir et d'entendre en tout temps la personne qui fait la demande. La communication doit se faire en temps réel, au moyen de l'application Teams. Il est de la responsabilité de la personne qui requiert cette modalité lors de la révision d'avoir les équipements requis pour le bon fonctionnement de la visioconférence. Les pièces d'identité et justificatives doivent être présentées de manière visible à la caméra.

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Madame Louise St-Pierre  
Adresse : 465, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0  
Téléphone : 418 492-2312, poste 214  
Courriel : [elections@villestpascal.com](mailto:elections@villestpascal.com)

Donné à Saint-Pascal, ce 2<sup>e</sup> jour d'octobre 2025.

La présidente d'élection,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal et présidente d'élection, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans l'édition de la semaine du 6 octobre 2025 du journal Le Placoteux et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 6 octobre 2025.

Signé à Saint-Pascal, ce 6<sup>e</sup> jour d'octobre 2025.

La présidente d'élection,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

